

Avoir les moyens de son mode de vie à la retraite



Les gens qui participent à un régime d'épargne-retraite d'employeur auront plusieurs sources de revenu à la retraite. Il leur faut donc un plan de décaissement judicieux pour se créer un revenu fiable à la retraite.

« Leur plus gros défi lorsqu'ils prennent leur retraite consiste à mettre au point un plan qui leur permettra de financer durablement leur mode de vie, dit Eric Monteiro, vice-président principal, Régimes collectifs de retraite à la Sun Life. Les promoteurs de régimes nous disent qu'ils veulent accompagner les participants dans ce processus. »

Le mois dernier, dans cette série sur le décaissement, nous avons abordé différentes options de revenu de retraite. Ce mois-ci, nous examinerons trois aspects : le calcul des actifs du participant à l'aube de la retraite, l'utilisation de ces actifs durant la retraite, et l'aide qu'un promoteur de régime peut apporter en s'appuyant sur l'expertise de son fournisseur de régime.

Le participant doit d'abord déterminer la somme de ses actifs, dit Moshe Milevsky, Ph. D., professeur de finance à la Schulich School of Business de l'Université York à Toronto.

« Ce calcul est plus compliqué à faire pour quelqu'un de 60 ou 70 ans que pour une personne dans la vingtaine qui commence à épargner pour l'avenir », dit M. Milevsky, une autorité en matière d'actifs de retraite et questions de planification connexes.

Il est possible qu'un participant possède deux ou trois comptes à cotisations déterminées (RRCD) d'anciens employeurs, un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) individuel ou collectif, un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et des comptes de placements individuels. À cela s'ajouteront le Régime des rentes du Québec (RRQ) (Régime de pensions du Canada dans les autres provinces) et la Sécurité de la vieillesse (SV). Certaines personnes peuvent même être admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG) si leur revenu de retraite annuel est inférieur à un certain seuil.

Une fois cet exercice comptable terminé, il faut aider le participant à décider de ce qu'il veut faire de ce capital. En général, selon M. Milevsky, il existe trois types de retraités.

- Le premier dit « Je veux vivre avec le montant minimum pour que mes enfants aient le plus gros héritage possible à mon décès ».
- À l'autre bout du spectre, il y a celui qui aspire ni plus ni moins qu'à mourir ruiné. Il souhaite consacrer la totalité de son argent à s'offrir le meilleur niveau de vie possible à la retraite.
- Le troisième type de retraité, le plus fréquent, se situe entre ces deux extrêmes. Il veut toucher un revenu durable qui répondra à ses besoins, tout en laissant un héritage à ses bénéficiaires.

Après ce calcul initial vient la partie la plus délicate de la planification du revenu de retraite. « Le participant doit adapter ses objectifs en fonction de ses moyens », dit M. Milevsky.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2022.



Réduire les risques au minimum

On craint parfois de faire des faux pas lorsqu'on planifie son revenu de retraite. C'est pourquoi le promoteur du régime doit, de concert avec le fournisseur du régime, aider le participant à dresser le portrait complet de ses sources de revenus, y compris les prestations de la RRQ et de la SV, ainsi que le SRG.

Mais cela ne s'arrête pas là. Selon M. Milevsky, certains retraités peuvent retirer trop d'argent de la mauvaise source au mauvais moment, alors que d'autres opteront pour des stratégies de placement inappropriées. Ce sont toutefois des risques que les promoteurs de régimes, les conseillers financiers des participants et les experts de la Sun Life peuvent aider les participants à gérer.

« Le participant qui aborde cette nouvelle étape de sa vie a tout avantage à travailler avec un conseiller en planification de la retraite, dit Christine Potvin, vice-présidente, Centre Solutions Clients à la Sun Life. En effet, ce professionnel pourra l'aider à gérer le processus complexe qui consiste à convertir en revenu le bas de laine qu'il a amassé en travaillant fort tout au long de sa vie active. »

Il est essentiel que le participant comprenne les règles, les limites et les forces de son régime de retraite d'employeur – un RRCD dans la plupart des cas. Notamment, il doit savoir que pour tirer un revenu de ce type de régime, il doit le convertir en fonds de revenu viager (FRV) – au plus tard avant la fin de l'année où il atteint 71 ans.

« Dans certains cas, dit Frank Pao, CFP et consultant-retraite¹ à la Sun Life, le participant est autorisé à débloquer les fonds de son RRCD et à en transférer 50 pour cent dans un REER ou un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Cette « désimmobilisation », si elle est jugée appropriée à la suite d'une analyse des besoins, peut offrir de la souplesse. »

(Le recours à cette stratégie dépend de la province de résidence. Elle est admise en Alberta, au Manitoba et en Ontario par exemple, mais pas en Colombie-Britannique ni au Québec.)

L'un des avantages du déblocage (la « désimmobilisation ») des fonds et de leur transfert dans un FERR est qu'il n'y a pas de plafond de retrait annuel dans le cas du FERR.

Selon M. Pao, on a intérêt à recourir à cette stratégie si on n'a pas d'autres options de revenu souples comme les CELI, l'épargne non enregistrée et les REER, advenant le cas où on a besoin de retirer plus de fonds à un moment donné.

Il faut rappeler aux participants que tout retrait d'un compte enregistré – qu'il soit individuel ou d'employeur – est un revenu imposable. Conséquemment, une personne qui effectue un important retrait d'actifs débloqués pourra être soumise à un taux d'imposition plus élevé selon son revenu global. Cela dit, le fractionnement du revenu de retraite avec le conjoint peut compenser ce risque.

La conversion d'une partie ou de la totalité de l'épargne-retraite en rente est une autre option à envisager. Comme c'est le cas d'un régime de retraite à prestations déterminées, une rente procure au participant un revenu prévisible et durable. Celui-ci ne risque donc pas de survivre à son épargne.

« Les rentes ne sont toutefois pas très populaires », dit M. Milevsky. Pourquoi? Parce que les actifs qui les constituent sont des placements à revenu fixe comme les obligations, dont les rendements ne sont pas intéressants compte tenu de la faiblesse historique des taux directeurs.

Cela dit, la combinaison de revenus garantis provenant d'une rente, et des prestations du RRQ et de la SV, auxquels s'ajouteront d'autres actifs (comme un CELI), peut être la formule idéale pour certains retraités.

¹ Personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec

D'autres participants préféreront le FRV, car il leur permet de contrôler leurs placements, de déterminer le montant qu'ils souhaitent toucher, de gérer le niveau de risque des placements pour compenser le taux d'inflation et de décider que le montant qui subsistera dans le FRV à leur décès sera transféré à la succession.

Les promoteurs de régimes peuvent indiquer aux participants les stratégies de placement à adopter dans le cadre de leur FRV, et les informer des règles régissant les retraits annuels.

Nouvelles options à l'horizon

En 2021, le Canada a adopté une loi visant la mise en œuvre de deux nouvelles options de revenu viager : la rente viagère à paiements variables (RVPV) et la rente viagère différée à un âge avancé (RVDAA).

Dans le cas de la RVPV, les participants pourront profiter à la fois de la rentabilité de leurs placements et de l'indice de longévité de l'ensemble des rentiers. Autrement dit, ils toucheront un revenu plus élevé à la retraite, tout en étant assurés de ne pas survivre à leur épargne. Les paiements issus de la RVPV varieront d'année en année en fonction des rendements des placements et de l'indice de longévité des rentiers, mais ils seront garantis à vie.

Pour sa part, la RVDAA assurera un revenu garanti à vie (montant déterminé) à partir de 85 ans et offrira une protection contre le risque de survivre à l'épargne.

D'autres lois doivent être adoptées pour que ces options deviennent réalité, mais il est encourageant de voir qu'on réfléchit à d'autres solutions pour aider les participants à gérer leur principal risque.

Création d'un plan

Les participants ont besoin d'aide pour établir des plans de retraite qui intègrent les versements de leur régime d'employeur ainsi que les prestations et paiements pleinement imposables d'autres sources telles que le RRQ, la SV, les comptes de retraites immobilisés (CRI) d'anciens employeurs et leur REER.

La Sun Life peut les aider en leur offrant les services de conseillers et l'accès à des logiciels à la fine pointe du secteur. Forts de cette approche combinée, les participants pourront recourir à des stratégies d'optimisation fiscale comme le fractionnement du revenu avec le conjoint et éviter de devoir rembourser leurs prestations de la SV dans certains cas.

« Souvent, dit M. Pao, nous recommandons aux participants de retirer les fonds de leurs comptes enregistrés imposables pour assumer la plupart de leurs dépenses, et de puiser dans leurs comptes non enregistrés et leurs CELI pour payer leurs vacances et les rénovations. »

Comme le souligne M. Milevsky, le meilleur conseil qu'un promoteur puisse donner à un participant est de l'encourager à recourir à un expert en matière de planification de la retraite. « Un conseiller, dit-il, est un médecin spécialisé en santé financière plutôt que physique. »

« Difficile d'obtenir une réponse claire de Google quand on cherche à comprendre les règles entourant le revenu de retraite pour les appliquer à sa situation personnelle, ajoute-t-il. »

« Vous viendrait-il à l'idée de vous faire opérer par quelqu'un d'autre qu'un chirurgien? Il en va de même avec la planification de la retraite. On a avantage à recourir aux services de professionnels. »

Dans le quatrième article de notre série sur le décaissement, il sera question des changements apportés en 2022 au programme de la SV et de ce qu'ils signifient pour la planification du revenu de retraite.

« Vous viendrait-il à l'idée de vous faire opérer par quelqu'un d'autre qu'un chirurgien? Il en va de même avec la planification de la retraite. On a avantage à recourir aux services de professionnels. »